

<https://www.lemonde.fr/societe/article/2022/08/18/allocation-de-rentree-scolaire-pap-ndiaye...>

Le Monde avec AFP

6 min read

Allocation de rentrée scolaire : Pap Ndiaye défend un dispositif « juste » face à des soupçons « infondés et stigmatisants »

- [Société](#)
- [Éducation](#)

Le ministre de l'éducation nationale a pris position en pleine polémique, récurrente, sur cette aide versée à trois millions de familles. Ses propos tranchent avec ceux de son prédécesseur, Jean-Michel Blanquer.



Alors que le versement de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) fait une nouvelle fois l'objet de critiques, le ministre de l'éducation nationale a pris position en faveur de cette aide, jeudi 18 août. « [Elle] est nécessaire et juste pour les dépenses de rentrée de plus de trois millions de familles. Faire peser un soupçon sur son utilisation est infondé et stigmatisant », a écrit Pap Ndiaye sur Twitter.

Le ton tranche avec celui de son prédécesseur, Jean-Michel Blanquer, qui avançait, à la rentrée 2021, que l'ARS était parfois utilisée pour « acheter des écrans plats » ; une idée défendue depuis plusieurs années par des élus, la plupart issus des rangs de la droite, qui appellent régulièrement à une refonte de l'allocation.

LR a déposé une proposition de loi

Début août, une proposition de loi des Républicains (LR) destinée à « encadrer [son] utilisation » et à « lutter contre la fraude » a relancé la polémique, qui accompagne désormais chaque rentrée. Mercredi, le porte-parole du gouvernement, Olivier Véran, ainsi que des responsables de gauche se sont insurgés contre ce texte.

« L'allocation de rentrée scolaire est utile et juste ! C'est une aide précieuse pour trois millions de familles pour financer les fournitures des enfants et faire face aux dépenses de rentrée. Arrêtons les stigmatisations », a tweeté Olivier Véran.

« Le marronnier de la rentrée. Chaque année, les parents sont accusés d'acheter avec l'allocation de rentrée scolaire des écrans plasmas... des jantes neuves... des smartphones... Le vieux fantasme des pauvres qui boivent l'argent des allocs », a aussi raillé la vice-présidente (Parti socialiste, PS) du Sénat et ancienne ministre de la famille Laurence Rossignol.

Lire aussi : Allocation de rentrée scolaire, prime exceptionnelle : quelle différence entre les deux dispositifs ?

Selon l'exposé des motifs du texte, cosigné notamment par la présidente intérimaire de LR, Annie Genevard, les députés Virginie Duby-Muller (Haute-Savoie), Marie-Christine Dalloz (Jura) et Pierre-Henri Dumont (Pas-de-Calais), « l'absence de contrôle sur les dépenses effectuées » avec cette allocation « permet de facto aux bénéficiaires d'utiliser cette aide à d'autres fins que celle des besoins de leurs enfants pour leur scolarité ».

La proposition de loi prône la mise à la disposition des familles, « *pour chaque enfant* », d'un « *trousseau de fournitures et une ARS sous forme de bons d'achat afin que les familles puissent habiller leurs enfants ou leur acheter les livres et outils nécessaires à leur scolarité* ». Le texte vise également à « *exiger, en tant que prérequis, la production d'un justificatif de scolarité pour éviter la fraude* ».

La « quasi-totalité » des bénéficiaires achètent des fournitures

A la rentrée 2021, la députée (MoDem) de la Nièvre Perrine Goulet, membre de la majorité présidentielle, avait fait une proposition similaire. A l'époque, l'ancien ministre de l'éducation Jean-Michel Blanquer avait jugé l'idée « *intéressante* ».

Le président Emmanuel Macron avait aussi soutenu la position de son ministre, en affirmant : « *Nous serions aveugles ou naïfs de penser que la totalité de ce que chaque ménage touche en ARS est reversée pour acheter des fournitures ou les livres des enfants.* » Dans le même temps, le chef de l'Etat affirmait qu'il ne fallait pas « *qu'on rentre dans un système de contrôle social où il y aurait une forme de défiance qui s'instaure à l'égard des familles* ».

Lire aussi : Article réservé à nos abonnés [L'inflation bouscule les ventes d'articles de rentrée scolaire](#)

L'ARS est versée fin août, sous conditions de ressources, aux familles ayant au moins un enfant scolarisé âgé de 6 à 18 ans. Pour la rentrée 2022, son montant est de 376,98 euros par enfant âgé de 6 à 10 ans, de 397,78 euros par enfant âgé de 11 à 14 ans, et de 411,56 euros par enfant âgé de 15 à 18 ans. Pour une famille de deux enfants, le plafond de ressources est fixé à 31 225 euros annuels.

Selon une étude de la [Caisse d'allocations familiales](#) parue en 2014, et [repérée par Libération](#), l'organisme, qui se fondait sur des chiffres de 2013, avait affirmé que « *la quasi-totalité (99 %) des bénéficiaires [de l'ARS avait] acheté des fournitures scolaires et 95 % des vêtements* ». En 2018, la ministre de la santé, Agnès Buzyn, assurait également qu'« *aucune étude sérieuse ne prouv[ait] que l'ARS est effectivement utilisée par les familles à d'autres fins que les dépenses de rentrée scolaire* ».

Le Monde avec AFP

[Contribuer](#)

Generated with Reader Mode